Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 087-218709202-20260507-DEL_3726-DE

Membres en exercice	11
Présents	10
Représentés	0
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	

COMMUNE DE MARVAL
Haute-Vienne

Séance du Conseil Municipal du
7 mai 2026
Délibération n° 37/2026
Portant sur la désignation des représentants de la commune de MARVAL au sein du Syndicat Mixte Bandiat-Tardoire (SYMBA)

Le Conseil Municipal de MARVAL s'est réuni à la Mairie le 7 mai 2026 à 20h, selon convocation en date du 30 avril 2026, sous la présidence de Régis de SOLMS, Maire, Pierre FERLAND étant secrétaire de séance.

Présents : Fabienne AUDIBERT - Dominique BERTRAND – Adrien COUSSY – Régis de SOLMS – Jacques FAURIOT – Pierre FERLAND – Anne Louise LAURENT – Édith LÉGER - Marie LINET – Kévin NYLAND – Vicky PRÉCIGOUT

Absente sans donner pouvoir : Édith LÉGER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Marval est membre du Syndicat Mixte des Bassins Bandiat-Tardoire. À ce titre, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de désigner en qualité de délégué titulaire : Jacques FAURIOT
- de désigner en qualité de délégué suppléant : Kévin NYLAND

Pierre FERLAND
Secrétaire de séance

Régis de SOLMS,
Maire

MAIRIE de MARVAL (Haute-Vienne)